



Rapport sur la qualité des actifs
financés et sur l'encours d'obligations foncières
au 30 septembre 2022.
Caisse Française de Financement Local
(Instruction n° 2022-I-04 du 9 mars 2022)

Conformément à l'instruction n° 2022-I-04 du 9 mars 2022, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter des informations sur :

- l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local, hors intérêts courus non échus,
- l'encours d'obligations foncières, et
- le cadre de gestion des risques de taux, de change, de liquidité et de crédit.

Au 30 septembre 2022, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé :

- d'expositions sur des personnes publiques, sous forme de prêts pour EUR 53,6 milliards (dont EUR 0,9 milliard de liquidités déposés à la Banque de France) et sous forme de titres pour EUR 4,6 milliards, et
- d'expositions sur des établissements de crédit (titres et dépôts) pour EUR 0,5 milliard.

Le détail du *cover pool* est présenté dans le tableau suivant :

En EUR milliers, au 30/09/2022	Total des actifs	Actifs détenus hors <i>cover pool</i>	Actifs du <i>cover pool</i>
Expositions sur des personnes publiques			
-Prêts (Hors liquidités déposées à la banque de France)	53 054 879	369 181	52 685 698
-Liquidités déposées à la banque de France	916 301	-	916 301
-Titres	4 633 868	39 545	4 594 323
Autres expositions: Expositions sur des établissements de crédit (Titres, expositions et dépôts)	491 620	-	491 620
Provisions Collectives	-	-	18 806
TOTAL	59 077 862	408 726	58 669 136

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a été mobilisé au 30 septembre 2022 auprès de la Banque de France.

Des actifs détenus par la Caisse Française de Financement Local peuvent également être retirés du *cover pool* s'ils sont devenus non éligibles, en attendant qu'ils soient cédés ou échus.

Les obligations foncières émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque centrale européenne et sont également conformes à la directive *covered bonds* et à la réglementation CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Dans le tableau ci-dessous, les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes. Le montant total de ces expositions est présenté net de provisions collectives.

En EUR milliers, au 30/09/2022	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours impayés ⁽¹⁾
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires		
France						
Administration centrale						
- refinancements export	-	-	5 671 406	-	5 671 406	-
- autres	20 035	-	44	230 000	250 079	-
Banque centrale						
- Compte auprès de la Banque de France ⁽²⁾	916 301	-	-	-	916 301	-
Administrations régionales et locales						
- Régions	2 586 359	65 009	7 065	-	2 658 433	-
- Départements	7 160 878	-	343 873	-	7 504 751	-
- Communes	14 484 743	12 788	604 447	-	15 101 978	2 394
- Territoires d'outre-mer	97 239	-	3 868	-	101 108	-
- Groupement de collectivités locales ⁽³⁾	13 698 457	53 816	108 250	-	13 860 523	489
Entités du secteur publics :						
- Etablissements publics de santé	6 083 561	-	-	-	6 083 561	0
- Autres entités du secteur public	1 145 728	149 991	239	-	1 295 958	120
Sous-total	46 193 302	281 604	6 739 192	230 000	53 444 098	3 004
Autriche						
Administrations régionales et locales						
- Länder	160 830	-	-	-	160 830	-
Sous-total	160 830	-	-	-	160 830	-
Belgique						
Administrations régionales et locales						
- Régions	392	-	25 454	-	25 846	-
Sous-total	392	-	25 454	-	25 846	-
Canada						
Administrations régionales et locales						
- Communes avec échelon de notation 1	100 287	-	34 485	-	134 772	-
Sous-total	100 287	-	34 485	-	134 772	-
Espagne						
Administration centrale	-	180 000	-	-	180 000	-
Administrations régionales et locales						
- Régions	-	50 000	-	-	50 000	-
- Communes	62 677	-	-	-	62 677	-
Sous-total	62 677	230 000	-	-	292 677	-
Etats-Unis						
Administrations régionales et locales						
- États fédérés avec échelon de notation 1	-	107 943	-	-	107 943	-
Sous-total	-	107 943	-	-	107 943	-

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers, au 30/09/2022		Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours impayés ⁽¹⁾
PAYS		Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires		
Italie							
Administration centrale	-		1 149 699	-	-	1 149 699	-
Administrations régionales et locales							
- Régions	-		1 455 377	-	-	1 455 377	-
- Provinces	-		405 975	-	-	405 975	-
- Communes	3 311		700 672	-	-	703 983	-
- Groupement de collectivités locales	-		8 052	-	-	8 052	-
Sous-total	3 311		3 719 776	-	-	3 723 086	-
Japon							
Administrations régionales et locales							
- Communes avec échelon de notation 2	-		25 000	-	-	25 000	-
Sous-total	-		25 000	-	-	25 000	-
Portugal							
Administrations régionales et locales							
- Communes	4 873		-	-	-	4 873	-
- Groupement de collectivités locales	430		-	-	-	430	-
Sous-total	5 302		-	-	-	5 302	-
Suède							
Administrations régionales et locales							
- Communes	18 490		-	-	-	18 490	-
Sous-total	18 490		-	-	-	18 490	-
Suisse							
Administrations régionales et locales							
- Cantons avec échelon de notation 1	65 253		-	60 350	-	125 603	-
- Communes avec échelon de notation 1	132 674		-	-	-	132 674	-
Sous-total	197 927		-	60 350	-	258 277	-
SOUS-TOTAL GÉNÉRAL	46 742 518		4 364 323	6 859 482	230 000	58 196 322	3 004
Provisions Collectives						-18 806	
TOTAL GÉNÉRAL						58 177 516	

(1) La Caisse Française de Financement Local publie des comptes annuels et semestriels. Par conséquent, le détail des données relatif aux créances douteuses et litigieuses et aux provisions au 30 septembre 2022 n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus. Les provisions et créances douteuses et litigieuses font néanmoins l'objet d'un suivi régulier et donnent lieu à un ajustement des expositions présentées dans ce même tableau.

(2) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 30 Septembre 2022.

(3) Dont EUR 12 249 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local détient des expositions sur des personnes publiques au Canada, aux Etats Unis, au Japon et en Suisse dont l'éligibilité nécessite une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit, reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/09/2022

Maturité résiduelle finale

Durée résiduelle (arrondie au nombre d'années entier le plus proche)	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	Encours total
0	1 886	1 054 773
1	2 240	579 159
2	2 150	663 894
3	4 090	1 015 188
4	2 403	1 629 290
5	2 389	2 751 805
6	2 840	2 217 437
7	2 344	2 663 955
8	2 789	3 078 781
9	1 674	2 494 374
10	1 534	2 634 590
11	1 603	3 587 410
12	1 807	4 530 812
13	1 826	4 504 950
14	1 633	4 341 627
15	1 102	2 782 863
16	1 002	2 554 004
17	1 072	2 557 217
18	812	3 216 800
19	838	3 035 663
20	314	1 133 737
21	248	594 458
22	259	509 232
23	197	531 288
24	251	882 625
25	143	1 265 571
26	79	254 263
27	109	377 508
28	62	428 560
29	55	182 281
30	38	283 618
31	36	77 077
32	11	64 179
33	31	78 556
34	14	12 271
35	13	35 495
36	8	31 985
37	2	8 871
38	2	20 351
39	1	6 388
	39 907	58 672 905
ÉCART DE CHANGE		- 476 583
Provisions collectives non ventilées		- 18 806
TOTAL GÉNÉRAL		58 177 516

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 30/09/2022

PAYS	Remboursements anticipés survenus en 2022	Taux de RA fin de période
France		
Administration centrale et banque centrale	-	-
Administrations régionales et locales		
- Régions	222 847	8,30%
- Départements	2 500	0,03%
- Communes	6 587	0,04%
- Territoires d'outre-mer	-	-
- Groupement de collectivités locales	12 642	0,09%
Entités du secteur publics		
- Etablissements publics de santé	24 019	0,41%
- Autres entités du secteur public	609	0,05%
Sous-total	269 204	0,50%
Italie		
Administration centrale	-	-
Administrations régionales et locales		
- Régions	190 000	11,78%
- Provinces	-	-
- Communes	-	-
- Groupement de collectivités locales	-	-
Sous Total	190 000	4,83%
TOTAL expositions sur personnes publiques	459 204	0,78%

Le taux de RA calculé sur les 9 premiers mois de 2022 correspond au rapport entre le volume de remboursements anticipés survenus à fin septembre 2022 et l'encours moyen égal à la moyenne arithmétique des encours journaliers de la même période.

Sur 2021, le taux de RA pour l'année entière s'élevait à 0,19% correspondant à EUR 112 millions de remboursements anticipés.

3. AUTRES EXPOSITIONS : EXPOSITIONS SUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

3.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 30/09/2022	Pays	Encours
1^{er} échelon de qualité de crédit		
Obligations sécurisées		
	France	90 928
	Autres pays	393 200
Autres titres bancaires		
	France	-
	Autres pays	-
Prêt à la société mère, SFIL	France	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	680
2^{ème} échelon de qualité de crédit		
Obligations sécurisées		
	France	-
	Autres pays	-
Autres titres bancaires		
	France	-
	Autres pays	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	6 812
3^{ème} échelon de qualité de crédit		
Titres bancaires (maturité < 100 jours)		
	France	-
	Autres pays	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	-
TOTAL GÉNÉRAL		491 620

Les autres expositions correspondent généralement à des placements de trésorerie sous la forme d'obligations, d'obligations sécurisées ou de certificats de dépôts, émis par des établissements de crédit. Cette rubrique inclut également les soldes des comptes courants bancaires ouverts dans différentes devises. Elle peut aussi inclure les prêts accordés par la Caisse Française de Financement Local à SFIL, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie.

Les instruments dérivés inclus dans le *cover pool* sont comptabilisés hors bilan et ne figurent donc pas dans le tableau des expositions sur les établissements de crédit à l'actif du bilan.

Les titres bancaires sont présentés hors surcotes/décotes et nets de provisions spécifiques. Au 30 septembre 2022, des provisions spécifiques sur les titres bancaires, calculées selon les normes comptables françaises pour prendre en compte l'écart avec la valeur de marché, étaient enregistrées pour un montant total de EUR 3,8 millions.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi ces expositions.

3.2 NOTATIONS

Pour être éligibles au *cover pool*, les expositions sur établissements de crédit doivent bénéficier d'une notation de 1^{er} ou du 2^{ème} échelon de qualité de crédit ou, lorsqu'elles ont une durée inférieure à 100 jours et se présentent sous la forme de dépôts à court terme utilisés pour répondre à l'exigence relative au coussin de liquidité du panier de couverture, d'une notation de 3^{ème} échelon de qualité de crédit.

Des limites en volume sont applicables à ces expositions en fonction de leur notation. Néanmoins, les actifs qui contribuent au niveau minimal de sur-nantissement de 105% ne sont pas soumis à ces limites.

Au 30 septembre 2022, ces différentes conditions sont remplies.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/09/2022

Maturité résiduelle finale		Durée résiduelle					Total
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	- de 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	
0	8	7 492	107 309	94 090	-	-	208 891
1	2	-	-	-	50 000	-	50 000
2	3	-	-	-	136 629	-	136 629
3	1	-	-	-	46 100	-	46 100
4	1	-	-	-	50 000	-	50 000
Total	15	7 492	107 309	94 090	282 729	-	491 620

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération dont l'échéance est inférieure à 3 mois.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Aucun remboursement anticipé n'a eu lieu, ni au cours des trois premiers trimestres l'année 2022, ni au cours de l'année 2021.

3.5 MONTANT DES TITRES, SOMMES ET VALEURS RECUES EN GARANTIE DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Le montant reçu en garantie des opérations de couverture est uniquement constitué de cash et est fongible avec le reste de la trésorerie de la société. La dette de restitution du cash collatéral reçu au 30 septembre 2022 s'élève à EUR 45,9 millions.

4. Liste des numéros internationaux d'identification des titres (ISIN)

Code ISIN / Code interne	Code ISIN / Code interne	Code ISIN / Code interne	Code ISIN / Code interne	Code ISIN / Code interne	Code ISIN / Code interne	Code ISIN / Code interne
AU0000DXAHB0	FR0013029220	FR00140033E4	RCB 142	RCB 2013-12	RCB 2014-42	RCB 2019-2
CH0111862063	FR0013081049	FR00140049N1	RCB 143	RCB 2013-13	RCB 2014-43	RCB 2019-3
FR0000486581	FR0013088432	FR0014005MV4	RCB 144	RCB 2013-14	RCB 2014-44	RCB 2019-4
FR0010089839	FR0013108248	FR0014005N34	RCB 145	RCB 2013-15	RCB 2014-45	RCB 2019-5
FR0010093336	FR0013119070	FR0014005YZ0	RCB 146	RCB 2013-16	RCB 2014-46	RCB 202
FR0010114371	FR0013150257	FR0014007PX9	RCB 147	RCB 2013-17	RCB 2014-5	RCB 2020-1
FR0010134577	FR0013184181	FR0014007PY7	RCB 149	RCB 2013-18	RCB 2014-6	RCB 2022-1
FR0010160911	FR0013198223	FR0014008C18	RCB 15	RCB 2013-19	RCB 2014-7	RCB 2022-2
FR0010163394	FR0013202850	FR0014008E65	RCB 150	RCB 2013-2	RCB 2014-8	RCB 203
FR0010212977	FR0013203619	FR0014009OM1	RCB 151	RCB 2013-20	RCB 2014-9	RCB 204
FR0010245738	FR0013204609	FR0014009QA1	RCB 152	RCB 2013-21	RCB 2015-1	RCB 205
FR0010261529	FR0013219631	FR001400ACQ1	RCB 153	RCB 2013-22	RCB 2015-10	RCB 206
FR0010279109	FR0013221389	FR001400AJT0	RCB 154	RCB 2013-23	RCB 2015-11	RCB 208
FR0010289322	FR0013230703	FR001400BAQ3	RCB 155	RCB 2013-24	RCB 2015-12	RCB 21
FR0010289397	FR0013234952	RCB 1	RCB 156	RCB 2013-25	RCB 2015-13	RCB 22
FR0010306456	FR0013255858	RCB 10	RCB 157	RCB 2013-26	RCB 2015-14	RCB 24
FR0010306498	FR0013255866	RCB 100	RCB 158	RCB 2013-27	RCB 2015-15	RCB 25
FR0010306506	FR0013256872	RCB 101	RCB 159	RCB 2013-3	RCB 2015-16	RCB 26
FR0010306514	FR0013267259	RCB 102	RCB 16	RCB 2013-4	RCB 2015-17	RCB 27
FR0010306522	FR0013267374	RCB 103	RCB 160	RCB 2013-5	RCB 2015-18	RCB 28
FR0010306548	FR0013267754	RCB 104	RCB 162	RCB 2013-6	RCB 2015-19	RCB 29
FR0010318410	FR0013284072	RCB 105	RCB 163	RCB 2013-7	RCB 2015-2	RCB 30
FR0010322792	FR0013293578	RCB 106	RCB 165	RCB 2013-8	RCB 2015-3	RCB 35
FR0010443630	FR0013310018	RCB 107	RCB 166	RCB 2013-9	RCB 2015-4	RCB 39
FR0010504761	FR0013310026	RCB 108	RCB 167	RCB 2014-1	RCB 2015-5	RCB 4
FR0010526376	FR0013311495	RCB 109	RCB 168	RCB 2014-10	RCB 2015-6	RCB 40
FR0010594374	FR0013319399	RCB 11	RCB 169	RCB 2014-11	RCB 2015-7	RCB 44
FR0010614644	FR0013330156	RCB 110	RCB 170	RCB 2014-12	RCB 2015-8A	RCB 45
FR0010631762	FR0013330693	RCB 111	RCB 171	RCB 2014-13	RCB 2015-8B	RCB 5
FR0010766923	FR0013345485	RCB 112	RCB 172	RCB 2014-14	RCB 2015-9	RCB 50
FR0010775486	FR0013347085	RCB 113	RCB 173	RCB 2014-15	RCB 2016-1	RCB 51
FR0010781591	FR0013347143	RCB 116	RCB 174	RCB 2014-16	RCB 2016-2	RCB 6
FR0010840108	FR0013348919	RCB 117	RCB 175	RCB 2014-17	RCB 2016-3	RCB 69
FR0010923920	FR0013351848	RCB 118	RCB 176	RCB 2014-18	RCB 2016-4	RCB 7
FR0010925073	FR0013352499	RCB 119	RCB 177	RCB 2014-19	RCB 2016-5	RCB 72
FR0010963959	FR0013385788	RCB 12	RCB 178	RCB 2014-2	RCB 2016-6	RCB 76
FR0011006907	FR0013387362	RCB 120	RCB 179	RCB 2014-20	RCB 2016-7	RCB 78
FR0011072826	FR0013396355	RCB 121	RCB 181	RCB 2014-21	RCB 2016-8	RCB 79
FR0011546886	FR0013396363	RCB 122	RCB 182	RCB 2014-22	RCB 2017-1	RCB 80
FR0011547744	FR0013397205	RCB 123	RCB 183	RCB 2014-23	RCB 2017-10	RCB 90
FR0011548791	FR0013397361	RCB 124	RCB 184	RCB 2014-24	RCB 2017-11	RCB 97
FR0011548866	FR0013397676	RCB 125	RCB 185	RCB 2014-25	RCB 2017-12	RCB 98
FR0011549997	FR0013397767	RCB 126	RCB 187	RCB 2014-26	RCB 2017-13	
FR0011580588	FR0013400538	RCB 127	RCB 188	RCB 2014-27	RCB 2017-14	
FR0011686401	FR0013403433	RCB 128	RCB 189	RCB 2014-28	RCB 2017-15	
FR0011701044	FR0013403516	RCB 129	RCB 19	RCB 2014-29	RCB 2017-2	
FR0011737956	FR0013405560	RCB 13	RCB 190	RCB 2014-3	RCB 2017-3	
FR0011907963	FR0013436623	RCB 130	RCB 191	RCB 2014-30	RCB 2017-4	
FR0011916220	FR0013456589	RCB 131	RCB 192	RCB 2014-31	RCB 2017-5	
FR0012169910	FR0013459757	RCB 132	RCB 193	RCB 2014-32	RCB 2017-6	
FR0012467942	FR0013479052	RCB 133	RCB 194	RCB 2014-33	RCB 2017-7	
FR0012568228	FR0013482189	RCB 134	RCB 195	RCB 2014-34	RCB 2017-8	
FR0012572725	FR0013511615	RCB 135	RCB 196	RCB 2014-35	RCB 2017-9	
FR0012686111	FR0013519568	RCB 136	RCB 197	RCB 2014-36	RCB 2018-1	
FR0012686145	FR0013535820	RCB 137	RCB 199	RCB 2014-37	RCB 2018-2	
FR0012688208	FR00140006K7	RCB 138	RCB 20	RCB 2014-38	RCB 2018-3	
FR0012722973	FR0014000N39	RCB 139	RCB 200	RCB 2014-39	RCB 2018-4	
FR0012939882	FR0014001GV5	RCB 14	RCB 2013-1	RCB 2014-4	RCB 2018-5	
FR0012968451	FR0014001ZD3	RCB 140	RCB 2013-10	RCB 2014-40	RCB 2018-6	
FR0013019510	FR00140024W5	RCB 141	RCB 2013-11	RCB 2014-41	RCB 2019-1	

Le tableau ci-dessus présente la liste des numéros internationaux d'identification des titres (ISIN) pour toutes les émissions d'obligations foncières auxquelles un code ISIN a été attribué, et le numéro du contrat pour les placements privés réalisés sous la forme de *registered covered bonds* (RCB).

5. EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHE, DE CREDIT ET DE LIQUIDITE

5.1 LE RISQUE DE TAUX

- Politique de couverture :

La Caisse Française de Financement Local a défini un appétit au risque de taux fixe de EUR 80 millions.

Pour limiter l'impact du risque de taux, la Caisse Française de Financement Local a mis en place la stratégie de couverture suivante :

- micro-couverture du risque de taux sur les éléments de bilan libellés dans une devise autre que l'euro ou indexés sur une structure de taux complexe. Certaines opérations vanille libellées en euro peuvent également faire l'objet d'une micro-couverture si leur notionnel ou leur durée risque d'entraîner un dépassement de limite de sensibilité. La micro-couverture est réalisée par *swap* ;
- macro-couverture du risque de taux pour l'ensemble des opérations qui ne sont pas micro-couvertes. Les opérations concernées sont essentiellement (i) les prêts au secteur public local et (ii) les émissions d'obligations foncières libellées en euro. Cette macro-couverture est obtenue autant que possible par adossement entre actifs et passifs à taux fixe via la résiliation de swaps et, pour le complément, par la mise en place de nouveaux swaps contre Euribor ou €str.

Cette gestion du risque de taux fixe est complétée par un suivi des fixings des opérations à taux révisables afin de s'assurer que ceux-ci n'entraînent pas un dépassement de la limite de sensibilité. Le cas échéant, des swaps contre €str peuvent être conclus pour couvrir le risque de *fixing*.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédiées par SFIL, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne font pas l'objet de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées soit directement avec un index €str et n'ont pas besoin d'être swappées, soit avec un index Euribor et financent alors des actifs également indexés sur Euribor. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Ces différents types de risques de taux sont analysés et gérés à travers le suivi des impasses de taux fixe, d'index et de fixing :

Impasse taux fixe	Différence entre les emplois et les ressources au bilan et hors-bilan pour les opérations à taux fixe, ou dont le taux a fixé. Elle est calculée chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Impasse par index	Différence entre les emplois et les ressources, au bilan et hors-bilan, pour un index ténor donné n'ayant pas encore fixé. Cette impasse est calculée chaque mois jusqu'à extinction du bilan.
Impasse de fixing	Pour un index ténor donné : différence entre les emplois et les ressources à taux révisable, de bilan et de hors-bilan, par date de fixing.

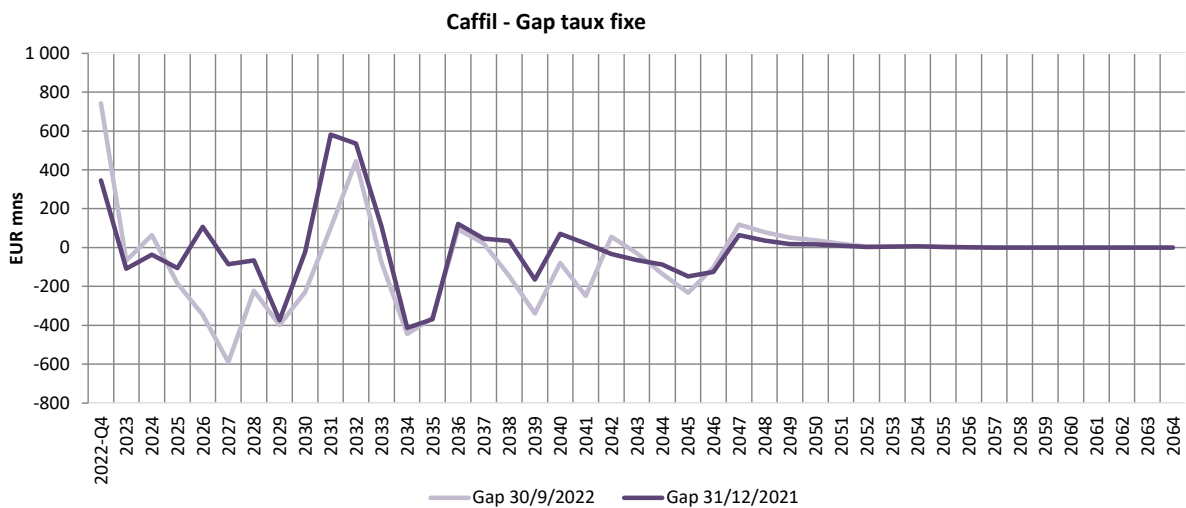
Les portefeuilles d'actifs dont la stratégie est d'être totalement couverts ne sont pas sensibles aux variations de taux et ne sont donc pas intégrés au calcul de la sensibilité globale du bilan de la Caisse Française de Financement Local.

- Mesure de la position de taux

La position de taux est mesurée via la modélisation d'une impasse de taux fixe basée sur l'écoulement des opérations de bilan et de hors-bilan à taux fixe. Elle est calculée pour chaque intervalle de temps comme étant égal à la différence entre les encours moyens d'actifs à taux fixe et les encours moyens de passifs à taux fixe. A noter que :

- le fixing en cours des opérations à taux révisable est inclus dans l'impasse de taux fixe,
- le placement des fonds propres, représenté par les contrats internes, est intégré dans l'impasse de taux fixe,
- les soultes relatives aux dérivés, étalées en comptabilité, sont aussi incluses dans l'impasse de taux fixe

La position de taux de la Caisse Française de Financement Local au 30 septembre 2022 est la suivante :



- Sensibilité de la position de taux :

Pour gérer le risque de taux, la Caisse Française de Financement Local a mis en place un dispositif de gestion qui s'articule principalement autour de l'indicateur de risque en valeur économique (sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN)) : la mesure de ce risque est égale à la perte maximale observée en valeur actuelle nette (VAN) par rapport à huit scénarios différents d'évolution des taux. Ces huit scénarios correspondent aux six scénarios du calcul du ratio réglementaire « *outlier* » auxquels d'ajoutent deux scénarios internes supplémentaires définis sur base des variations historiques des taux.

Sensibilités (en EUR mns)	31/12/2021 (pro forma)	30/09/2022
Scénario réglementaire " <i>outlier</i> " de hausse des taux de 200bp	-15,6	7,6
Scénario réglementaire " <i>outlier</i> " de baisse des taux de 200 bp avec application d'un floor	15,1	-32,2
Scénario réglementaire " <i>outlier</i> " de hausse des taux court terme	-8,3	-12,6
Scénario réglementaire " <i>outlier</i> " de baisse des taux court terme avec application d'un floor	3,0	9,8
Scénario réglementaire " <i>outlier</i> " d'aplatissement de la courbe des taux avec application d'un floor	-4,2	-17,1
Scénario réglementaire " <i>outlier</i> " de pentification de la courbe des taux avec application d'un floor	-1,9	17,0
Scénario interne d'aplatissement de la courbe des taux	-24,6	-7,0
Scénario interne de pentification de la courbe des taux	-12,1	21,5

Les deux scénarios internes combinent à la fois un risque de hausse de taux et un risque de pente (aplatissement et pentification). Ces scénarios ont été définis sur la base de l'historique des taux. Ils sont susceptibles d'être adaptés chaque année en fonction de la situation économique et de l'évolution attendue des taux d'intérêt.

5.2 LE RISQUE DE CHANGE

La politique de gestion du risque de change de la Caisse Française de Financement Local consiste à ne prendre aucun risque de change.

Les émissions et les actifs libellés en devises donnent lieu, au plus tard lors de leur entrée au bilan et jusqu'à leur échéance finale, à la conclusion d'un swap contre euro, assurant ainsi une couverture en change à la fois du nominal et des intérêts portés par ces éléments de bilan.

Par dérogation à cette politique, des positions de change, limitées en temps et en volume, sont acceptées pour des raisons opérationnelles, notamment dans le cadre de l'activité de refinancement des crédits export. Cela correspond aux situations suivantes :

- coût opérationnel du traitement des swaps de couverture trop élevé au regard du risque à couvrir (faible montant des tirages entrant au bilan, index à couvrir non standard...)
- impossibilité de micro-couvrir parfaitement les tirages en hors-bilan, dont le montant et le timing ne sont par définition pas connus
- versement d'une commission dans une devise autre que l'euro.

Le risque résultant de ces positions de change est suivi au travers de la position de change totale nette dans chaque devise, calculée sur l'ensemble des créances, dettes et engagements hors bilan. Les positions nettes sont encadrées par une limite de change fixée à un niveau très bas.

5.3 LE RISQUE DE MARCHÉ

Certaines positions ou activités du portefeuille bancaire de la Caisse Française de Financement Local, même si elles ne portent pas de risque de marché au sens réglementaire du terme, sont néanmoins sensibles à la volatilité des paramètres de marché et font peser un risque sur le résultat comptable ou sur les fonds propres ; elles sont suivies au titre des risques de marché non réglementaires.

Il s'agit principalement, en normes IFRS :

- des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat ou les capitaux propres, dont la valeur peut fluctuer ;
- des swaps de devises et de base en couverture de l'activité de refinancement export en devises, dont les variations de valeur peuvent impacter le résultat ou les fonds propres selon le mode de couverture IFRS retenu ;
- des dérivés, dont les ajustements de valeur comptable, comme le CVA (Credit Valuation Adjustment) et le DVA (Debit Valuation Adjustment), sont comptabilisés en résultat en application des normes IFRS.

Il s'agit aussi, en normes comptables françaises, des titres de placement, dont les pertes de valeur en date d'arrêté sont provisionnées.

5.4 LE RISQUE DE LIQUIDITE

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité par des actifs éligibles à un refinancement de la Banque de France jusqu'à extinction des passifs privilégiés.

La Caisse Française de Financement Local dispose de ressources propres et peut ainsi :

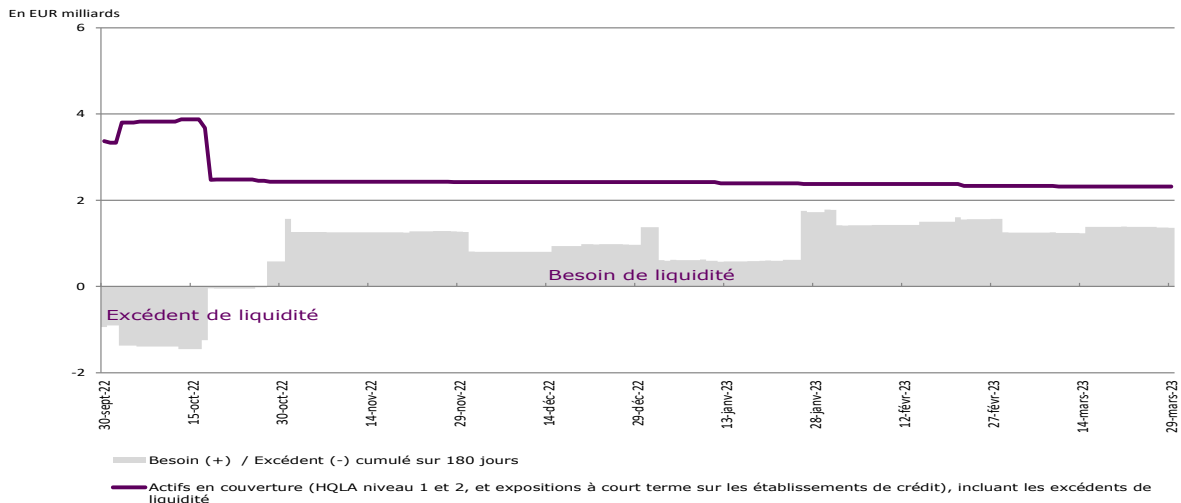
- soit utiliser les excédents de trésorerie disponibles. Au 30 septembre 2022, ils s'élèvent à EUR 943,8 millions ;
- soit céder, obtenir le remboursement ou donner en garantie à la Banque de France, pour obtenir des financements lors des appels d'offre, les actifs suivants :
 - Les expositions sur établissements de crédit. Au 30 septembre 2022, celles-ci s'élèvent à EUR 487,9 millions.
 - Les titres liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2B), hors titres bancaires. Au 30 septembre 2022, ceux-ci s'élèvent à EUR 2 574,1 millions.

La Caisse Française de Financement Local dispose également d'autres actifs directement éligibles au refinancement de la banque de France. Au 30 septembre 2022, ceux-ci s'élèvent à EUR 35 312,8 millions, avant haircut.

Au 30 septembre 2022, la Caisse Française de Financement Local dispose ainsi d'environ EUR 39 318,6 millions (hors impact des éventuelles provisions et des swaps de couverture) d'actifs liquides ou éligibles au refinancement de la Banque de France (y compris sa trésorerie déposée en banque ou à la Banque de France). Il n'existe pas d'obstacle juridique susceptible d'empêcher l'utilisation d'une partie de ces actifs dans le respect des articles L. 513-12 et R. 513-8 du code monétaire et financier.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, calculés en situation de run-off, sont couverts en premier lieu par des actifs liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2 B) et, en deuxième lieu, par des expositions à court terme sur des établissements de crédit bénéficiant du meilleur ou du deuxième meilleur échelon de qualité de crédit, ou, du troisième meilleur échelon de qualité de crédit pour les dépôts à court terme. Les créances non garanties et jugées en défaut, conformément à l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, ne peuvent pas participer à la couverture des besoins de trésorerie.

On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des *registered covered bonds* (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du cash collatéral reçu, nets des remboursements d'actifs reçus, en tenant compte des flux des dérivés de couverture. Au 30 septembre 2022, la situation de liquidité à 180 jours présente un excédent de trésorerie sur le premier mois (avec un maximum de EUR 1,5 milliard) et un besoin de trésorerie sur les cinq derniers mois avec un besoin maximum de EUR 1,8 milliards à fin janvier 2023. Sur la période, les besoins de liquidité sont couverts, à tout moment, par des actifs liquides disponibles (cf. graphique ci-dessous). Par ailleurs, des mesures de gestion spécifiques (par exemple, la réalisation d'une nouvelle émission obligataire ou le recours aux financements de la banque centrale) pourront être prises pour couvrir les besoins.



Les variations observées correspondent aux cash flows d'amortissement des obligations foncières, du cash collatéral, des dettes non privilégiées, des dérivés et des actifs.

La projection du solde de trésorerie à 180 jours est calculée à partir de l'échéancier contractuel des flux d'intérêts et de nominaux des actifs et des passifs présents au bilan de la Caisse Française de Financement Local au 30 septembre 2022. Par ailleurs, cette projection tient compte des flux liés à des opérations certaines mais débutant postérieurement à la date d'arrêt.

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun actif financier incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Elle n'a émis aucune obligation foncière incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Certaines obligations foncières incluent des option d'achat (call) qui sont uniquement exerçable par la Caisse Française de Financement Local.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Aucun remboursement anticipé volontaire sur les prêts commerciaux conformément aux hypothèses retenues dans la gestion ALM, ni exercice d'option sur les titres détenus par la Caisse Française de Financement Local. Du point de vue de la liquidité, il s'agit donc du scénario le plus défavorable.
- Modélisation des passifs possédant une clause de remboursement anticipé à la main de la Caisse Française de Financement Local : analyse au cas par cas des options exerçable sur les 180 jours. A noter qu'il n'existe pas au bilan de la Caisse Française de Financement Local de passif comportant une clause de remboursement anticipé à la main de l'investisseur.

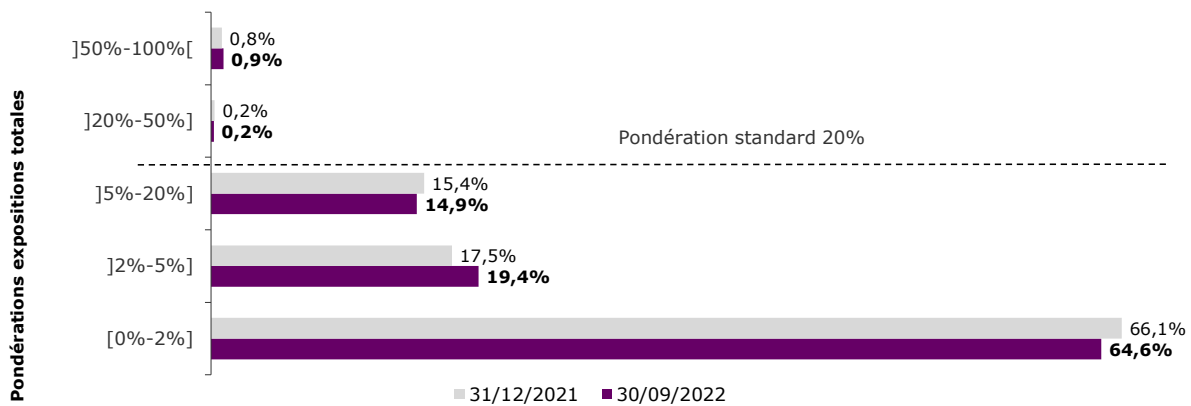
- Les garanties en espèces reçues des contreparties au titre des dérivés de couverture (cash collatéraux) sont présentées sur la base des flux à venir et en projetant la valeur de marché des opérations sous-jacentes à conditions de marché inchangées. Concrètement, pour chaque contrat-cadre, une projection de la valorisation des swaps est faite en tenant compte des flux d'intérêts et de capital restant à recevoir et à verser jusqu'à maturité des swaps. De cette valorisation est déduit le montant de cash collatéral perçu précédemment qui sera remboursé par la Caisse Française de Financement Local. Ces remboursements entrent dans les sorties de trésorerie de la prévision des besoins à 180 jours.
- Projection des flux d'intérêts à taux variable sur la base du dernier fixing connu pour le premier flux d'intérêts et du taux projeté pour les flux suivants.
- Estimation de la non performance des actifs sur la base de la variation du montant d'impayés la plus élevée sur une période de 180 jours observée sur la période 31 décembre 2011 – 30 septembre 2022 (actuellement EUR 34,9 millions positionnés au premier jour).

5.5 LE RISQUE DE CREDIT

- Ventilation de la totalité des actifs selon les pondérations de risque

La qualité du portefeuille de la Caisse Française de Financement Local peut être illustrée par les pondérations en risque attribuées à chacun de ses actifs dans le cadre du calcul du ratio de solvabilité. En effet, la Caisse Française de Financement Local a fait le choix, pour l'essentiel de ses encours, de la méthode avancée pour calculer les exigences de fonds propres réglementaires.

Pondérations en risque du portefeuille de la Caisse Française de Financement Local au 30 septembre 2022 :



Cette analyse confirme l'excellente qualité des actifs du portefeuille de la Caisse Française de Financement Local :

- 84,0 % du portefeuille a une pondération de risque inférieure ou égale à 5 % ;
- 1,1 % du portefeuille a une pondération supérieure à 20 %.

La pondération moyenne des actifs est de 4,8 %, contre 20 % dans le modèle standard de Bâle pour les collectivités locales européennes.

- Risque sur les contreparties bancaires

La Caisse Française de Financement Local détient deux types d'expositions bancaires :

- des valeurs de remplacement pour un montant de EUR 0,5 milliard ;
- des contrats de dérivés, conclus dans le cadre de la couverture des risques de taux et de change.

Les opérations de dérivés de la Caisse Française de Financement Local sont régies par des contrats-cadres ISDA ou FBF (Fédération bancaire française) signés avec des grandes banques

internationales. Ces contrats ont des caractéristiques particulières, car ils doivent répondre à certaines contraintes imposées aux sociétés de crédit foncier (et aux autres émetteurs de *covered bonds*) par les agences de notation. Ces dernières années, la Caisse Française de Financement Local a amendé ces contrats pour tenir compte de l'évolution récente de la réglementation EMIR (signature d'annexes variation margin). Les dérivés de la Caisse Française de Financement Local ne sont pas soumis à l'obligation de clearing, ni au versement d'initial margin. Tous les swaps de taux et de devises conclus par la Caisse Française de Financement Local bénéficient du même privilège légal que les obligations foncières. Pour cette raison, la Caisse Française de Financement Local ne verse pas de *cash collateral* (ou de *variation margin*) à ses contreparties de dérivés, alors que celles-ci en versent, sauf certaines qui bénéficient de la meilleure notation court terme de la part des agences de notation. Fin juin 2022, une nouvelle convention de dérivés a été conclue avec SFIL à laquelle sont rattachés uniquement les dérivés qui couvrent les quelques actifs qui sont sortis du *cover pool* depuis le 8 juillet 2022 dans le cadre de la mise en œuvre de la directive *covered bonds*. Puisque ces dérivés ne bénéficieront pas du privilège de la loi, la convention prévoit la possibilité d'échanger du collatéral dans les deux sens.

L'ensemble des expositions sur dérivés au 30 septembre 2022 est présenté ci-dessous :

(En EUR milliards)	Total des notionnels	% total des notionnels	Mark to Market		Collatéral reçu	Collatéral versé
			-	+		
SFIL <i>cover pool</i>	15,2	16,9%	(2,0)	-	-	-
SFIL hors <i>cover pool</i>	0,3	0,3%	(0,1)	-	-	0,1
Externes	74,6	82,8%	(1,6)	0,0	(0,0)	-
TOTAL	90,2	100,0%	(3,7)	0,0	(0,0)	0,1

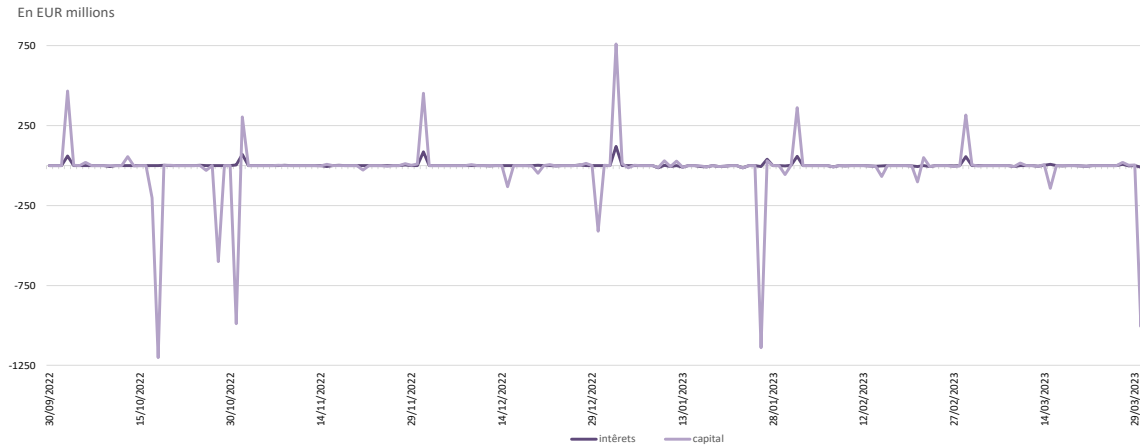
Au 30 septembre 2022, la Caisse Française de Financement Local est exposée (juste valeur positive des swaps) sur six contreparties bancaires qui versent toutes du cash collatéral pour un montant total de EUR 0,0 milliard qui vient neutraliser l'exposition totale.

Les swaps conclus avec des contreparties externes représentent 83 % de l'encours de swaps et ceux conclus avec SFIL 17 %. Les swaps conclus avec les cinq premières contreparties externes représentent au total 55 % des montants notionnels.

6. Couverture du besoin de liquidité

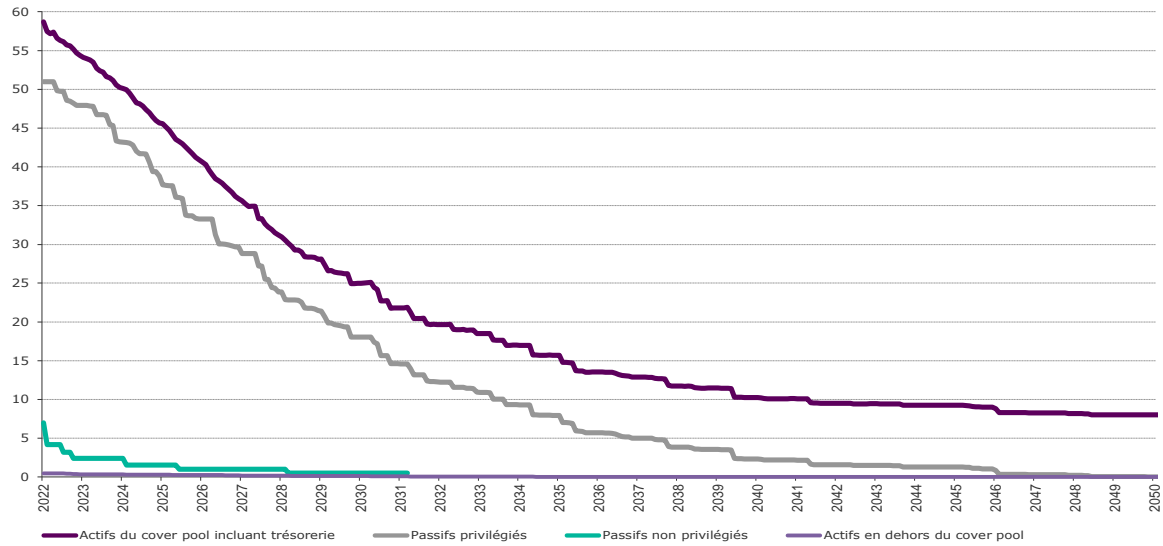
Les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et sur les modalités de couverture sont présentées au paragraphe 5.4).

Le graphique ci-dessous présente la distinction entre les flux de capital et les flux d'intérêts constituant le besoin de liquidité à 180 jours :



7. Structure des échéances

En EUR milliards



La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun actif financier incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Elle n'a émis aucune obligation foncière incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Certaines obligations foncières incluent des option d'achat (call) qui sont uniquement exerçable par la Caisse Française de Financement Local.

8. Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le ratio de couverture réglementaire certifié, correspondant à la situation au 30 juin 2022, s'élève à 114,2%